

QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE

AVEC L'AIDE DU GASP ?



ÉTAPES

1

ALERTER

- Après la levée de doute (découverte du sinistre).
- Contacter : Votre service sécurité - Le 18 (SDIS) - La hiérarchie et responsables du PSBC.
- Contacter le GASP - relais d'informations auprès des professionnels pour une entraide .

Directement par mail : gasp@lafabriquedepatrimoines.fr

Par téléphone : Secrétariat 02.31.53.44.93 et Guillaume Debout (Chef du LABO) - 06.47.59.84.61

2

DÉFINIR LES PRIORITÉS D'ACTION

- Evacuer le personnel hors de la zone du sinistre.
- Attendre la fin de l'intervention et de sécurisation des pompiers.
- Evacuer les oeuvres prioritaires vers une zone de repli.

3

SAUVEGARDER

- Traitement des collections : Etiqueter - Regrouper - Trier - conditionner...
- Des fiches réflexes sont à disposition sur le site GASP : <http://gasp.lafabriquedepatrimoines.fr>
- Besoin de plus de conseils sur les méthodes : 02.31.53.44.93 - GASP.
- Besoin d'aide humaine et de matériels : Utiliser la CartoGASP - filtre Aide. (mdp : GASP)

<http://gasp.lafabriquedepatrimoines.fr/index.php?pages/CartoGASP>

4

LE GASP : S'ÉQUIPER EN MATÉRIELS

- Besoin de matériels : utiliser de la CartoGASP - filtre Fournisseurs (lien au dessus).
- Acheminement de matériels d'urgence et de traitement chez vous.
- Aide et accompagnement des équipes sur le terrain.
- Notes et documentations photo/vidéos pour bilan post-sinistre.
- Soutien et suivi lors de la phase post-sinistre.

